



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2018

1^{ère} demande renouvellement demande occasionnelle

1- Renseignements concernant l'établissement

Activité principale :

Nom de l'établissement :

Raison sociale :

N° de SIRET : _ _ _ _ _ code APE/NAF :

Adresse complète :

☎ 📄 💻

Nom du pétitionnaire :

2- Nature de l'occupation

Terrasse ouverte implantée autour de la place de l'Eglise ou en bordure de rue

Périodicité : année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

41.21 € pour 5 m² (au maximum 2 tables (1.40 m maxi de long) avec 4 chaises chacune)

82.42 € pour 10 m² (au maximum 4 tables (1.40 m maxi de long) avec 4 chaises chacune)

Ambulants → surface de l'occupation : 4 mètres linéaires (possibilité d'accueil maximum)

Un seul ambulant est autorisé pour une même journée sur la commune.

Lieu d'occupation : à l'avant du parking angle rue de Texüe et rue de Macéria.

Périodicité : du 1^{er} janvier au 31 décembre (1 installation maxi/par semaine) soit 59.75 €

Horaires	Lundi	deh.....	àh.....
D'exploitation	Mardi	deh.....	àh.....
Souhaités de	Mercredi	deh.....	àh.....
L'occupation	Judi	deh.....	àh.....
Du domaine	Vendredi	deh.....	àh.....
public	Samedi	deh.....	àh.....
	Dimanche	deh.....	àh.....

Etal → surface de l'occupation : 4 mètres linéaires (possibilité d'accueil maximum).

Lieu d'occupation : emplacement entre les 2 bars, sis aux 7 et 9, place de l'Eglise.

Installation exclusivement le dimanche.

Périodicité : du 1^{er} janvier au 31 décembre (1 installation maxi/par semaine) soit 59.75 €

Ambulants spécialisés dans la vente au déballage, avec gros porteur

→ Surface de l'occupation en mètre linéaire :

Tarifs : - moins de 10 mètres linéaires : 15.45 €

- entre 10 et 20 mètres linéaires : 24.10 €

Adresse du lieu d'occupation : parking à l'arrière de la Mairie.

Installation à la journée précisez la date désirée:

Autorisation incluant la possibilité d'apposer 8 affiches maximum informant de la vente, 2 à 3 jours avant, sur le territoire de la commune, en agglomération. Obligation de respecter le Code de la Route et le Code de l'Environnement pour l'affichage.

Le commerçant s'engage à retirer les affiches à la fin de la vente, avant son départ de la commune.

3- Mode de paiement

Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2016.

A réception du dossier complet, un titre de recette sera émis et le paiement sera effectué auprès du Trésor Public. Un arrêté sera publié et notifié à l'intéressé.

4- Avertissements – obligations du demandeur

- Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Le demandeur s'engage également à laisser libre un passage de 1.40 m minimum, pour permettre la circulation des poussettes, landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public.
- Les autorisations peuvent être suspendues par la municipalité sans indemnité.
- Les terrasses délimitées doivent être tenues en bon état de propreté par les « locataires ».

5- Pièces à fournir

- a. Formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal complété, daté et signé.
- b. Concernant les ambulants, les documents attestant la capacité à exercer (Kbis ou Siret) seront présentés lors de la demande.
- c. Une attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public
- d. Un descriptif de la terrasse (plan coté précisant l'implantation dans le respect d'un passage piétons, poussettes et PMR : 1.40 m minimum)

L'arrêté d'occupation du domaine public sera transmis après validation de la demande.

Fait à....., le

NOM :

Prénom :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Cette demande est à nous retourner à l'adresse suivante:

*Mairie de La Mézière
Service Commerces / Enseignes
1, rue de Macéria
35 520 LA MEZIERE*